



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NÉGOCIER & AGIR POUR AVANCER !

Le 19 juin dernier, la DSCC Paris a réuni les signataires de l'accord national distribution. Participent également à cette commission les directeurs d'établissement. L'occasion de vérifier l'état d'avancée des différentes mesures de l'accord, de clarifier l'utilisation de la filière « remplacement », de faire le point sur le déploiement progressif des nouvelles fonctions et surtout d'exiger que la partie de l'accord concernant les spécificités franciliennes soit enfin prise en compte.

■ Les spécificités franciliennes

Lors de la négociation de l'accord sur l'amélioration des conditions de travail à la Distribution, la CFDT avait obtenu que chaque DSCC identifie ses propres spécificités et qu'ensuite, lors d'une concertation nationale, un cadrage soit effectué afin d'harmoniser la mise en œuvre de l'accord.

Evidemment, la DSCC Paris s'est précipitée dans un enchaînement de réorganisations sans se préoccuper de ces préconisations. Nous l'avons alertée à de multiples reprises mais elle a continué à faire la sourde oreille. Comme toujours, trop sûre d'elle et prompte à considérer le dialogue social comme une simple figure imposée.

A force de ténacité, la CFDT vient d'obtenir qu'une commission spécifique Ile de France se tienne fin septembre sur les questions de l'emploi et du recrutement en Ile de France, des formations et de la structure fonctionnelle ainsi que la gestion des jours faibles et des jours forts (sécabilité)...

Autant d'aspects décisifs qui ne sont pas les mêmes à Paris, en banlieue et en province. Tout simplement parce que nous ne partons des mêmes réalités.

Pour la CFDT, cet accord apporte des plus pour les facteurs, il est hors de question d'accepter qu'à Paris il puisse être pollué par des moins ! C'est tout le sens de la déclaration préalable que nous avons faite lors de cette commission de suivi.

■ Des avancées incontestables

Rappelons que cet accord au Courrier a permis d'obtenir 36 000 nouvelles promotions du I.3 au III.3, 3 500 recrutement (CDI) en 2017, la généralisation du I.3 en 2021, la création d'une filière remplacement avec la mise à niveau des volants de remplacement, la stricte limitation de la sécabilité...

Le premier bilan chiffré à la mi-juin sur la DSCC Paris est positif :

► **Promotions :**

- 95 RAP I.3 Facteur
- 151 Facteurs polyvalents
- 86 Responsables d'équipes

► **Emploi :** 87 recrutements en CDI dont 17 transformations CDD/CDI (fin avril)

Ces quelques chiffres s'inscrivent dans un bilan national qui a vu plus de 5 000 rouleurs devenir facteurs polyvalents avec le bénéfice d'une prime de 7€ par jour de remplacement, ce qui peut représenter plus de 180€ bruts par mois. Sans parler des 9 800 agents ayant perçu la prime de 200€ (mixtes) et des 2 900 encadrants qui ont perçu 300€.

La déclinaison de l'accord distribution en Ile de France doit prendre en compte un certain nombre de spécificités par rapport à la province: promotions – recrutements – pyramidages des emplois – sécabilité – question du samedi. C'est écrit dans l'accord et ça s'appliquera sur Paris !

Ces avancées incontestables ne sont d'ailleurs plus contestées par personne, y compris par les plus farouches pourfendeurs de cet accord !

■ Des points de vigilance

Cet accord apporte des plus aux facteurs : 200€ pour les mixtes, 300€ pour les encadrants, transforme les rouleurs en facteurs polyvalents (avec une prime de 7€ par jour) et ouvre 36 000 promotions et 3 000 recrutements.

Nous avons mis l'accent sur la nécessité de trouver une cohérence dans la mise en œuvre de l'accord, d'abord en Ile de France mais surtout sur Paris. En effet, d'une réorganisation à l'autre, les attendus ne sont pas les mêmes ce qui peut déboucher sur des expérimentations hasardeuses.

Dans la gestion des jours faibles et des jours forts, la CFDT refuse toute interprétation rigide de l'accord. Certes, si nous acceptons de considérer le Samedi comme un jour fort, nous considérons qu'il n'est pas envisageable de passer d'un samedi sur deux de repos à un samedi sur huit voire à pas de samedi du tout.... **La CFDT n'acceptera pas que l'on aille au-delà d'un samedi sur quatre de repos !**

Concernant les nouvelles fonctions (FSE), elles doivent se déployer progressivement sur trois ou quatre ans en fonction des nouvelles activités. Donc, pas de précipitation, d'autant que les FE et FQ sont maintenus avec 500 promotions en février et de nouvelles RAP ont été annoncées.

Là encore, la spécificité parisienne - avec davantage de classe II - doit être prise en compte. Nous avons rappelé que nous souhaitons le strict respect du pyramidage d'aujourd'hui ce qui exclue toute tentative de transformer des FE en facteurs polyvalents ou en rouleurs de cycle !

Les promotions en classe III. L'accord national doit s'appliquer sans subterfuges parisiens. **Les promus III.2 responsables d'équipe doivent être nommés sur leur établissement !**

Dans le cadre d'un dialogue social exigeant, la CFDT veillera à ce que la DSCC Paris respecte l'esprit et la lettre de cet accord !

■ Le dialogue social au cœur de l'accord

L'accord a beau être très clair, il y a besoin d'échanges et de confrontations des points de vue pour décider de meilleures solutions envisageables pour le personnel et la direction. C'est depuis toujours notre démarche syndicale, visant à obtenir des résultats concrets pour les personnels. Et ils le sont !

En revanche, nous continuons à déplorer que la DSCC Paris ait une vision étriquée du dialogue social, peu propice à la transparence et au compromis. Mais ça frémit.....

Avec vous, nous restons très vigilants et surtout très exigeants afin que cet accord sur les conditions de travail à la distri continue à être porteur d'avancées concrètes !



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

